

Un nouveau millésime pour Le Vigneron des Côtes du Rhône, le magazine de la filière viticole en Vallée du Rhône.



Le journal mensuel du [syndicat des Côtes du Rhône](#), "[le Vigneron](#)", se fait une beauté à travers une toute nouvelle maquette plus élégante, lisible et visible.

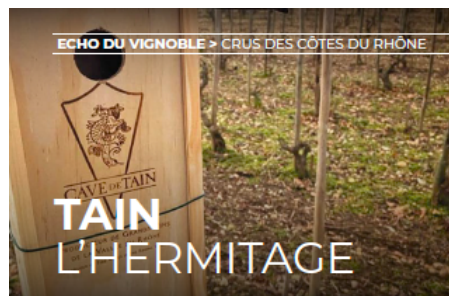
Son contenu ne changera pas, vous retrouverez l'ensemble des articles qu'ils soient œnologiques (en partenariat avec l'[Institut Français de la Vigne et du Vin](#) ou l'[Institut Rhodanien](#)), viticole, juridique ou encore économique. Des dossiers de fond ainsi que des témoignages viendront alimenter l'ensemble du contenu de ce dernier, démontrant de la riche actualité des Côtes du Rhône. Sans oublier les Echos du vignoble, une rubrique au plus près des vignerons et des vigneronnes.

Diffusé uniquement sur abonnement chaque mois (11 numéros/an), il apporte l'information dont les professionnels de la vigne et du vin (vignerons, négociants) ont besoin pour exercer leur métier. Il est également très utile aux professionnels des divers secteurs d'activité travaillant avec la filière : fabricants de matériels, distributeurs de produits, sommeliers, œnologues, banquiers, assureurs, administrations...

Ecrit par Echo du Mardi le 15 février 2024

Une nouvelle balade visuelle, aussi agréable qu'une dégustation de vin bien orchestrée par notre consœur, la rédactrice en chef [Isabelle Gibier](#). Une nouvelle maquette de l'agence [Terre Neuve](#) comme un nouveau voyage au cœur des vins de la vallée du Rhône réalisés avec passions, authenticité et innovation.

[Cliquez ici pour vous abonner](#)



de l'environnement, tout en offrant de nouvelles opportunités de développement de compétences aux coopérateurs déjà formés.

Autres pratiques pour favoriser les habitats des oiseaux

Au-delà de l'installation de nichoirs, plusieurs autres pratiques intégrées dans le quotidien de la viticulture jouent un rôle fondamental pour offrir un milieu de vie propice à diverses espèces d'oiseaux. Parmi ces pratiques, l'aménagement d'espaces enherbés, la plantation de boisements et de haies, ainsi que la restauration du bâti.

En Vallée du Rhône septentrionale, les murets en pierres caractéristiques des vignobles en coteaux offrent des refuges naturels à une grande variété d'espèces. La préservation de ceux-ci s'avère donc cruciale pour le maintien et le développement de la biodiversité locale.

Mettre en pratique la biodiversité : l'exemple des nichoirs à la Cave de Tain

La vitalité des écosystèmes viticoles repose en grande partie sur la diversité des espèces. Consciente de cet impératif écologique, la Cave de Tain a pris des initiatives pour intégrer la biodiversité dans ses pratiques. Depuis 2022, elle propose à ses 250 adhérents, une formation spécifique sur ce sujet en collaboration avec AgriBioDrôme et Agri-Nichoir.

Pourquoi une attention particulière aux oiseaux ?

Beaucoup d'oiseaux sont insectivores et aident à contrôler les populations de ravageurs comme les tordeuses (Cochylis et Eudémis, responsables du ver de grappe. Les chauves-souris, chassant les papillons de nuit, contribuent également à cet équilibre écologique. En favorisant l'augmentation d'oiseaux dans le vignoble, les viticulteurs bénéficient donc d'une gestion naturelle de certains ravageurs, diminuant ainsi le recours aux interventions chimiques.

Conception de nichoirs

Cette formation inclut un atelier pratique de fabrication de nichoirs spécialement conçus pour répondre aux besoins des différentes espèces locales. En tenant compte des caractéristiques de chaque espèce, telles que les dimensions nécessaires pour l'entrée du nichoir, une gamme variée de modèles a ainsi été élaborée. Pour la conception de ces nichoirs, la Cave de Tain a réutilisé des caisses en bois. Une initiative qui s'inscrit dans la démarche de Développement Durable adoptée par la coopérative.

En 2023, sous la direction de Brice Lemaire d'Agri-Nichoir, l'atelier a formé 17 coopérateurs. Chaque participant a ainsi pu équiper un hectare de vignoble avec des nichoirs sur mesure, renforçant l'habitat naturel des oiseaux au sein de leurs parcelles.

Suivi de la formation

Actuellement, les viticulteurs de la Cave de Tain procèdent à l'évaluation du taux d'occupation des nichoirs, des données qui enrichiront le réseau national d'Agri-Nichoir. Bien qu'il soit prématuré de fournir des statistiques, des observations prometteuses ont déjà été faites, notamment avec la réussite de nidifications dans plusieurs des nichoirs installés.

Reconnaissant l'importance de la formation continue, la coopérative prévoit d'organiser une nouvelle session cet hiver. Celle-ci vise à inclure davantage d'adhérents dans une démarche de viticulture respectueuse

Cécile De Blauwe



500 arbustes ont été plantés.

A l'heure où le déclin de la biodiversité n'est pas sans poser de problèmes dans la lutte contre les ravageurs de la vigne, Jérôme Barrelet, Maguy Roudil, Chantal et Jean-Philippe Bertoincino, viticulteurs de la cave de Tavel Lirac, se sont mobilisés pour créer des corridors écologiques en replantant des haies, des arbres et des bosquets. Objectif : ramener des oiseaux, des chauves-souris et d'autres insectes dans les terres pour lutter, notamment, contre l'eudémis sur le plateau de Vallongue.

recenser la faune et la flore présentes in situ. Cette phase d'observation réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard et le Centre Ornithologique du Gard (CoGard) était nécessaire afin d'établir un diagnostic et de sélectionner des végétaux appropriés. S'en est suivie une recherche de financement pour finaliser le projet » expliquent les protagonistes.

qui s'étale sur 5 ans, temps nécessaire pour étudier l'évolution de la végétation et de la faune » poursuivent-ils. Arbustes à fleurs ou à épines, haies ou bosquets, les viticulteurs de la cave Tavel Lirac ont planté 1500 arbustes et financé cette réalisation à hauteur d'1€ par plant. Si à ce jour 3 exploitants participent à la reconquête de la biodiversité, cette opération capitalise un beau succès d'estime auprès de la population et attire l'attention d'autres viticulteurs.

Ici on sème

Intervient alors l'entreprise PUR, porteuse du programme « Ici on sème » et le pépiniériste CERES Flore. « PUR récolte des fonds auprès d'entreprises et les redistribue à d'autres, porteuses de projets à forte valeur environnementale ou engagées dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Il s'agit d'un accompagnement global qui passe par la fourniture des plants, uniquement des espèces autochtones adaptées à nos sols et à notre climat ; l'ensemble du matériel nécessaire, c'est à dire le paillage en chambre, les tuteurs, les protections contre les rongeurs et le suivi technique. La plantation d'amélanchiers, cornouilles, coronilles, arbusiers, églantiers, amandiers ou encore micocouliers se poursuit par une phase d'observation. Nous nous sommes engagés dans un programme

Des valeurs partagées

Pour ces viticulteurs déjà très engagés individuellement dans une démarche durable HVE, la santé des sols et de leur patrimoine vert est au cœur de leurs préoccupations. C'est donc tout naturellement qu'ils ont mis leurs savoir-faire et leurs compétences au service d'un projet en adéquation avec leurs valeurs.

« En 2020, à l'initiative de Vanessa Riou, nous avons constitué un groupe de travail afin de développer une vision naturaliste de la viticulture. Tout a débuté par un inventaire détaillé de nos parcelles. Pierriers, arbres isolés, bosquets, haies naturelles, ronciers : tout a été passé au crible afin de

Christian Conil



Maguy Roudil aux côtés de Jean-Philippe et Chantal Bertoincino